



Formulaire d'adhésion à la carte Priority

Informations client

Nom :
Prénom :
Date de naissance (jour/mois/année) :
Adresse :
B.P. : Commune : Ile :
E-mail : Tél. :

Mode de réception de la carte Priority (si demande d'édition de la carte physique)

- ☐ Je souhaite recevoir ma carte physique par voie postale
(dans ce cas, la ligne « B.P. » du formulaire doit être renseignée)
- ☐ Je souhaite récupérer ma carte physique en agence :
☐ Agence Papeete
☐ Agence Faa'a (aéroport)

A FOURNIR				
Type de demande (à cocher)		☐ Adhésion	☐ Renouvellement	☐ Duplicata
Justificatifs	☐ 1 Carte nationale d'identité valide ou Passeport valide	X	X	X
	☐ 1 Copie de la pièce d'identité présentée	X		
Prix		36 000 XPF		2 000 XPF

Adhésion aux newsletters Air Tahiti

- ☐ J'accepte de recevoir par mail des informations générales à caractère promotionnel et/ou informatif concernant Air Tahiti et ses produits – Fréquence de 2 mails max par mois
- ☐ J'accepte de recevoir par mail des informations à caractère promotionnel et/ou informatif concernant le programme de fidélité Air Tahiti Kaveka – Fréquence de 2 mails max par mois

Les conditions générales liées à l'obtention et à l'utilisation d'une carte Priority sont mentionnées au verso du présent formulaire. Ces conditions générales liées au service Priority sont susceptibles de modifications sans préavis. Les conditions à jour figurent sur le site internet de la compagnie. En signant ce formulaire, le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte intégralement.

Par l'achat d'une carte Priority, le client accepte d'adhérer au programme de fidélité Kaveka d'Air Tahiti dont les conditions générales sont jointes en annexe de ce formulaire d'adhésion. Il reconnaît avoir pris connaissance et accepte lesdites conditions générales dans leur intégralité.

Fait à le.....

Signature du passager avec
la mention « Lu et approuvé » manuscrite

Signature de l'agent attestant du
contrôle des informations mentionnées ci-dessus
et des pièces originales présentées.

V Numéro attribué : **T** Carte valable jusqu'au :
Règlement de la carte par : ☐ Espèces ☐ Chèque ☐ CC
Date et visa de l'agent Air Tahiti :



LA CARTE PRIORITY

1. La carte Priority est nominative, incessible et limitée dans le temps.
2. Les avantages liés à la carte sont réservés exclusivement à son titulaire.
3. Seuls les passagers adultes peuvent obtenir une carte Priority.
4. L'attribution d'une carte Priority est acceptée si :
 - Le formulaire d'adhésion est dûment et lisiblement rempli,
 - Les pièces justificatives originales demandées par la compagnie et les photocopies sont fournies.
5. La durée de validité de la carte Priority est limitée dans le temps et est également conditionnée aux critères d'éligibilité requis.
6. Air Tahiti se réserve le droit de modifier sans préavis les conditions d'attribution de la carte Priority ainsi que les pièces justificatives à fournir.
7. En cas de perte de la carte, l'accès aux avantages du service Priority est suspendu pour le bénéficiaire jusqu'à l'acquisition d'une nouvelle carte. Délai d'émission de la carte : 3 jours ouvrables minimum pour les demandes faites directement aux agences Air Tahiti Papeete, Faa'a, Taravao, Moorea ou auprès de la Vente à distance.
8. Air Tahiti se réserve le droit de supprimer sans préavis tout avantage lié à la détention d'une carte à toute personne qui aurait utilisé frauduleusement ladite carte, fait de fausses déclarations et/ou ne respecterait pas les conditions générales. La carte devra être restituée immédiatement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES TARIFS « CARTES »

1. Pour bénéficier des avantages du service Priority, il faut être titulaire d'une carte Priority valide et être présent physiquement en Polynésie française lors de la réservation et de l'émission du billet.
2. Le service Priority s'applique par tronçon et doit être ajouté pour chaque vol réservé.
3. Le service Priority est valable sur les vols opérés par Air Tahiti en ATR, au départ de Tahiti, Bora Bora, Fakarava, Huahine, Moorea, Raiatea, Rangiroa et Tikehau.
4. Chaque voyage réservé avec la carte Priority doit être réalisé dans la limite de validité de la carte.
5. Si le demandeur accepte de recevoir des messages à caractère promotionnel et/ou informatif concernant Air Tahiti, ses produits et son programme de fidélité, il peut à tout moment demander à ne plus être contacté à des fins de marketing direct et dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant (en application de l'article 34 de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, dite Informatique et Libertés). Il pourra exercer ce droit en contactant nos services par courrier : Direction Commerciale Air Tahiti BP 314 – 98713 Papeete ou par e-mail à direction.commerciale@airtahiti.pf.

Conditions de réservation et d'achat du billet :

6. Lors de la réservation, le numéro et la validité de la carte Priority devront être communiqués.
7. La carte Priority devra être présentée lors de l'émission, à l'enregistrement, à l'embarquement et à tout moment du voyage sur du personnel Air Tahiti.
8. Sans la carte, le bénéficiaire ne peut pas accéder aux avantages du service Priority.
9. Le service Priority ne s'applique pas sur une réservation de vol en liste d'attente.

Validité :

10. Les billets de passage achetés avec le service Priority devront être utilisés avant le terme de la carte, et dans tous les cas avant la fin de la validité du billet (les billets sont habituellement valables 1 an à compter de la date du premier voyage).

La loi applicable est la loi française. Tout contentieux lié à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis aux juridictions de ressort de Papeete qui sont les seules compétentes en la matière, à défaut de résolution amiable au préalable.

L'intégralité des conditions d'utilisation et de voyage liées à ces tarifs est disponible et à jour sur le site Air Tahiti : www.airtahiti.pf.